



# MOULINS *à* VENIR

Lettre d'information trimestrielle de l'association Moulins à venir / n°2 / juin 2009

## *éditorial*

*Moulins à venir  
c'est avant tout un groupe de Moulinois*

qui veut vivre sa ville, qui aime son passé et qui réfléchit à son avenir. Nous abordons tous les sujets qui semblent utiles à notre vie quotidienne. Nous avons choisi de nous pencher, pour cette deuxième lettre, sur le dossier de la petite enfance. Le nombre des crèches par rapport à la demande, leur organisation et leur fonctionnement sont les signes de la volonté de la collectivité à penser la cité à long terme.

Moulins comporte peu d'équipements d'accueil de la petite enfance. La crèche de l'entraide à l'enfance, rue de Bourgogne, est la plus importante. Devant le risque annoncé de fermeture en 2012 (voir page 2) la municipalité dans son habituel souci de transparence, nous parle de regrouper toutes les crèches au même endroit, derrière la poste, et de créer une maison de l'enfance et de la famille. Pourquoi pas ? mais gardons à l'esprit qu'une grosse "machine" administrative qui regroupera tous les services en un même lieu ne répondra pas forcément aux besoins des usagers. On a l'impression que cette décision prise sans être prise puisque elle n'a été l'objet d'aucun débat sérieux en conseil municipal obéit plus à une pseudo logique comptable qu'à un réel souci de l'intérêt des familles.

La gestion technocratique des projets sans concertation ni réflexion avec les usagers nous semble être davantage une dérobade en face de la réalité qu'une réelle volonté d'assurer un service public moderne et orienté vers le futur.

*Que voici deux jolis sourires,  
un tantinet complices !*



photo : Marie Vieillard (CI)

Normal, à droite **Juliette Binet**, lauréate l'an passé du **Grand Prix de l'Illustration**, avec *Edmond, Histoire sans parole* ; à gauche **Anne Herbauts**, dont l'album, *Les moindres petites choses* vient d'être distingué cette année parmi les vingt ouvrages sélectionnés par un premier jury, une centaine d'albums, tous de très bonne tenue, ayant été proposés par les éditeurs. D'ailleurs certains de ces artistes dont les livres avaient été retenus étaient présents sur le stand du Salon de l'Illustration où le public leur fit l'accueil qu'ils méritaient ; et fallait-il qu'il soit passionné pour ne pas être tenté, avec ce beau soleil, d'aller faire un tour à la campagne ou sur les bords de l'Allier !

*\*Une jolie licorne soit, mais aussi un chèque de 3000 euros du Conseil général.*

## Sommaire

page 2 / 3 DOSSIER

page 4 / BRÈVES DE VILLE

AFFAIRES À SUIVRE...





# DOSSIER *Crèches...*

## Quels modes de garde pour les moins de 3 ans ?

**La crèche collective** est gérée soit par une municipalité soit par une association. Des professionnels prennent en charge l'enfant : une directrice puéricultrice, des auxiliaires de puériculture, des éducateurs, sans compter un médecin qui passe régulièrement...

Dans **une crèche familiale**, l'enfant alterne des journées chez une assistante maternelle avec la crèche où une ou deux fois par semaine il rejoint d'autres enfants gardés par d'autres assistantes maternelles. Ce système, dans son alternance de collectif et d'individuel présente aussi l'avantage pour les assistantes maternelles de pouvoir se rencontrer, échanger et s'informer.

**La crèche parentale** comme son nom l'indique, permet aux parents de s'impliquer. Chaque famille s'engageant à participer bénévolement au fonctionnement du lieu. Une solution attractive (les horaires sont décidés par les parents).

**La crèche d'entreprise**. Elle peut être affiliée à une seule ou plusieurs entreprises. La plupart de ces crèches sont multi-accueil et font office de halte-garderie ou de garde d'urgence.

**La mini-crèche** se différencie par la taille des locaux, souvent installés dans un appartement et donc un plus faible nombre d'enfants accueillis.

**La halte-garderie** accueille les enfants uniquement à temps partiel, en général pas plus de deux jours et demi par semaine.

**Le jardin d'enfants** accueille les enfants pendant un an ou deux avant leur entrée à l'école maternelle.

**L'assistante maternelle agréée**, c'est le système le plus répandu. C'est un bon compromis entre le désir des parents de maintenir l'enfant dans un modèle familial (la loi limite à trois le nombre d'enfants accueillis en même temps) et le désir de confier son enfant à une professionnelle agréée par les services départementaux de Protection Maternelle et Infantile. De plus les assistantes indépendantes peuvent se réunir, s'informer et informer les parents au sein des **RAM** (Relais d'Assistants Maternelles). Quant aux **MAM** (Maisons d'Assistants Maternelles) elles permettent à quelques assistantes de garder des enfants dans un local commun.

**La nourrice à domicile**, est confortable pour l'enfant, pas de lever trop matinal ni de trajet, l'enfant reste chez lui avec toutes ses affaires. Les horaires sont absolument adaptés aux désirs des parents. Cependant c'est un mode de garde coûteux et il n'est pas facile de trouver la "bonne personne" sérieuse, fiable et compétente.

## Moulins : ouvrons le débat...

Imaginons un couple de jeunes parents qui projette de venir travailler et s'installer à Moulins. Ils consultent le site de notre ville et ne trouvent aucun renseignement sur la petite enfance et sur la garde des enfants. Ils se renseignent mieux et ils s'aperçoivent qu'il n'existe aucune structure municipale. Quelle image pour notre ville ! Est-ce un hasard si les trentenaires sont la tranche d'âge qui fait cruellement défaut dans la pyramide des âges des Moulinois ?

En effet, en cette bonne ville de **Moulins**, le Conseil Général est la seule collectivité territoriale qui gère une crèche ! **Cette crèche est celle du « Jardin Bleu »** dépendant du Foyer Départemental de l'Enfance, rue de la Motte. C'est une crèche collective qui accueille 25 enfants de moins de quatre ans, de 7h à 18h30 à l'heure jusqu'à 5 jours par semaine. Notre ville n'est guère en pointe dans le domaine de l'accueil des tout petits : aucune crèche municipale, aucun lieu multi-accueil...

Il existe pourtant **le RAM rue Delorme à Moulins avec une antenne « l'île aux enfants »** à Champmilan et une MAM est en projet. La politique municipale se concentre sur l'aide aux initiatives associatives et les rappelle dans une brochure pour les parents concernés mais aucune trace sur le site internet de la Moulins ! Les internautes avertis devront chercher... sur le site de la CAF ou du conseil général pour trouver :

- **Une halte-garderie « Farandoline »**, résidence Champmilan, 18 places, où l'enfant de moins de trois ans peut être accueilli à la demi-journée ou à l'heure.

- L'Association "Les P'tits Chouett's" qui gère **une crèche parentale** située rue des Combattants en AFN, elle peut accueillir une vingtaine d'enfants de 7h45 à 18h30 à partir de trois mois.

- **La crèche de l'Entraide à l'Enfance « A Petits Pas »**, 52 places, est rue de Bourgogne, mais elle ne sera plus aux normes en 2012, elle risque de fermer faute de travaux refusés par la municipalité. Celle-ci envisage de regrouper cette crèche avec un Relais d'Assistants Maternelles, un lieu parents-enfants, une centralisation de l'accueil « petite enfance » sur un même lieu, derrière la poste et de créer une maison de l'enfance et de la famille. Pourquoi pas ? Cette idée est intéressante, mais l'association a un projet de construction d'un bâtiment neuf dans le parc actuel de la rue de Bourgogne pour conserver l'environnement du parc actuel avec une entrée et un stationnement rue des Tanneries. Etudions aussi cette solution, comparons les coûts, les services rendus. Certains pensent aussi qu'au côté des initiatives associatives qui sont à maintenir, il faut une crèche municipale à horaires décalés, ne doit-on pas aider les jeunes parents qui se trouvent confrontés à des contraintes professionnelles spécifiques ?



## La petite enfance...dans les villes voisines :

### Sur l'agglomération :

Pour les enfants de 3 mois à 4 ans, la ville d'**Yzeure** a mis en place une structure particulièrement pratique, la Maison de la Petite Enfance, l'Escalette 19, rue Pasteur dans le parc de Bellecroix. Dans ces bâtiments gérés par la municipalité les parents peuvent se rendre au RAM (Relais d'Assistants Maternelles) où des personnes habilitées leur donneront toutes les informations utiles : nombres de places disponibles, coordonnées d'assistantes maternelles indépendantes.

Deux types d'accueil sont proposés dans les bâtiments mêmes : **un accueil familial**, les assistantes maternelles au nombre de 21 accueillent les enfants à leur domicile et, au minimum une demi-journée par semaine, les enfants sont regroupés en présence de leur nounou et d'une éducatrice dans une salle d'activité à l'Escalette.

Toujours au même endroit les parents peuvent s'orienter vers **un accueil collectif** : une structure multi-accueil est à leur disposition, elle comprend la halte-garderie et la mini-crèche. Celle-ci peut accueillir 30 enfants.

Courant 2009, l'ouverture d'une **mini-crèche** "La Coquinette" est prévue dans la zone pavillonnaire des Coquignets.

Allons faire un petit tour jusqu'à **Avermes** : Depuis le 16 mars 2009 le centre Multi-accueil au centre du bourg a ouvert ses portes. Il offre aux plus jeunes différents types d'accueil, une halte-garderie et une crèche pouvant accueillir 20 enfants. Sur le même site le Relais d'Assistants Maternelles apporte toutes les informations souhaitées par les parents et les assistantes maternelles.

### Nevers : Une offre municipale pour la petite enfance, variée, adaptée et de proximité.

Dans le courant du mois de mai, un groupe de Moulinois et de Moulinoises, désespérant de voir évoluer la situation de la petite enfance à Moulins, a décidé de visiter « *l'île aux enfants* » de Nevers pour s'enrichir d'autres expériences. L'offre municipale, dans ce domaine, est de 250 places avec :

**Un Relais Accueil petite enfance** qui informe, aide et guide les familles dans la recherche d'un mode d'accueil pour les moins de 6 ans. Il permet également aux assistantes maternelles de se rencontrer entre elles, et de se professionnaliser.

**Trois crèches collectives** « Clapotis – Souricette – et Calinours » Accueil payant (selon les ressources des parents) des enfants de 10 semaines à 3 ans 3 à 5 j par semaine. Elles sont un lieu d'éveil et correspondent à un mode de garde régulier .

**Deux crèches familiales** « Barboulotte – Saute – Mouton » Accueil payant (selon les ressources des parents), pour des enfants de 10 semaines à 3 ans , au domicile d'assistantes maternelles agréées et salariées par le CCAS. Elles offrent une ambiance familiale et préparent à la vie collective par des temps de rencontres et d'échanges.

**Deux Halte-garderies** offrent une garde ponctuelle pour des enfants de 10 semaines à 6 ans. Elles permettent d'éveiller progressivement l'enfant à la vie sociale.

**Un Espace Passerelle « Nougatine »**, Accueil gratuit des enfants de 20 mois à 3 ans qui collabore avec l'école maternelle d'un quartier d'habitat social. Il permet aux enfants d'intégrer l'école en douceur 2 fois 2 h par semaine. Ce dernier exemple pourrait être particulièrement pertinent sur Moulins sud.

Ces structures sont réparties dans différents quartiers de la ville afin d'apporter des réponses multiples à la fois sur la forme, mais aussi au plus près des familles. Le personnel salarié municipal est composé de puéricultrices, d'éducateurs, d'assistantes maternelles agréées et d'administratifs. C'est environ 70 salariés qui composent ce dispositif. Il existe en plus une offre associative et des nourrices agréées.

Heureux qui comme Ulysse, n'ayant pas fait un très long voyage, découvre qu'une prise en charge municipale **Multi accueils, Multi horaires , Multi lieux** , de la petite enfance est possible !!!

On pourrait même envisager des plages horaires plus importantes. Pourquoi pas dans notre ville ?

### L'exemple d'Arles : Un guichet unique pour des réponses multiples

Arles a opté pour un véritable service public de la petite enfance. relevant de la responsabilité du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Le CCAS, dont le maire est Président, est géré par un Conseil d'Administration composé de membres élus et de membres relevant d'associations caritatives ou sociales.

La volonté de la municipalité est de proposer un large éventail de possibilités de garde des tout-petits arlésiens pour répondre au mieux aux attentes des parents. Outre le réseau d'assistantes maternelles (RAM), il y a 2 crèches collectives, 3 haltes-garderies, 2 multi-accueils (formule conjuguant crèche et halte-garderie) et 4 lieux d'accueil enfants-parents.

Les lieux d'accueil enfants-parents s'adressent aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un adulte responsable. On arrive quand on veut, on repart quand on veut, c'est gratuit.

C'est un lieu d'échanges, de rencontres, de convivialité, de détente et de jeux. En complément de ces structures, toujours sous la responsabilité du CCAS, il existe également un service de prévention petite enfance qui est là pour informer, renseigner et orienter les familles selon leurs problématiques.

## Faire vivre la Fraternité...

Dans la devise républicaine, si l'on peut légiférer sur la liberté et l'égalité, on ne peut pas décréter la fraternité. A l'initiative de nombreux acteurs rassemblés autour de deux associations porteuses : la Régie de Quartier de Moulins-sud et Viltais, des bonnes volontés se sont rassemblées pour faire vivre la Fraternité en particulier sur les quartiers sud. L'année dernière, malgré le temps pluvieux, la première édition a eu un grand succès et a su fédérer les générations, les quartiers et les associations autour de cette grande valeur avec une tente berbère au milieu des immeubles, des enfants dans les arbres, des cracheurs de feu, des repas en commun, des chants et des danses... **La 2<sup>ème</sup> édition du village de la Fraternité a eu lieu du jeudi 25 juin au samedi 27 juin avec des concerts, des stands, des animations autour du thème de la main, symbole de la rencontre et de l'ouverture aux autres.**



## Affaires à suivre...

**Le marché : Un an après le lâcher de ballon, les choses avancent mais ne sont pas signées...**

Un an, après le départ précipité des commerçants en Octobre 2008, notre marché couvert offre le spectacle affligeant de sa carcasse vide. Grand corps malade au milieu de la ville, à côté d'une Place d'Allier défigurée, il atteste d'une imprévoyance coûteuse et dérisoire dans la gestion d'un dossier cher aux habitants de notre ville, attachés qu'ils sont à ce fleuron du commerce local. La crise s'est aggravée, les commerçants du centre ville s'interrogent sur leur avenir alors que les dépôts de bilan se multiplient, aucune information fiable n'est donnée sur le calendrier de réalisation. Évidemment, la place d'Allier s'anime le vendredi matin, mais la semaine est de sept jours...

Bien sûr, les travaux ont commencé pour la rénovation du parking. Les discussions pour la reprise de l'immeuble Monoprix par des investisseurs avec une moyenne surface de vente de 1300m<sup>2</sup> et 19 logements ont repris. Monoprix est toujours intéressé pour occuper 80% du rez-de-chaussée du marché... si les choses aboutissent.

Des nouvelles enseignes se déclarent intéressées par cette moyenne surface et celle dans le marché mais on nous disait la même chose il y a trois ans ! Il ne reste plus que deux des anciens commerçants susceptibles de rejoindre les futures boutiques du marché. Par ailleurs, on nous affirme aussi que Patapain et Langlois sont sur le point de donner leur accord à Vinci,...mais, au-delà des bonnes intentions rien n'est contractualisé : Résultat, Vinci a demandé un nouveau délai pour se porter promoteur des travaux jusqu'à la fin 2009. Qui sera le véritable porteur du projet ? A quelles conditions pour les boutiques ? A quand le déménagement de Monoprix ? L'ouverture des boutiques ? Le réaménagement de la Place d'Allier ? Quelle politique d'animations, de soutiens aux commerces pendant ces longs mois ?

Beaucoup de questions pour l'instant sans réponse concrète... Au grand désespoir des consommateurs et des commerçants !

**On n'aime pas**, que les jeunes qui préparent le permis de conduire avec la conduite accompagnée soient exclus de l'aide financière proposée par la Mairie. Cet apprentissage se développe et il est un gage de sécurité plus grande sur la route.

**On n'aime pas** que des touristes, une fois entrés sur le chemin de Halage, ratent l'entrée du camping municipal tous les étés faute d'une signalisation assez visible. Les riverains ont signalé depuis des années la difficulté pour les conducteurs des camping-cars ou des voitures avec caravane, remorque à faire demi-tour ensuite.

**On aime** les travaux sur le portail d'entrée du CNCS qui donne un meilleur aspect au site.

**On n'aime pas** les jardinières qui ont été placées sur la terrasse de Pâte à Pain à seule fin de faire partir ce commerce.

**On n'aime pas** l'état d'abandon du terrain contigu à l'école des Rives d'Allier qui depuis plus d'un an représente un danger pour les enfants qui fréquentent l'établissement.

**On aime** les panneaux voltaïques installés sur le nouveau bâtiment construit derrière le centre commercial des Champins et que l'on aimerait voir se multiplier sur les bâtiments communaux et de Moulins Habitat.

**On n'aime pas** l'absence de terrain aménagé pour les gens du voyage qui continuent de s'installer sur la plaine de jeux des Champins, ce qui accentue la dégradation des lieux après l'implantation de la fête des Cours et du festival de rock. Malgré la loi, une aire d'accueil pour les gens du voyage n'est toujours pas réalisée sur la commune de Moulins.

**On aime** les expos sur les Cours ou toutes sortes d'animations culturelles, conviviales ou festives pour faire de ce lieu un espace pour tous.

**On aime** que Simone Léveillée, grande résistante pendant la guerre est été honorée et que l'on ait baptisé une rue à son nom à la Madeleine

## Humour



Nicole Zammit • Agnès Cluzy • Dominique Beaufile • Roger Souillard  
Alain Bouterigue • Nicole Maymat • Dominique Tajana  
Christine Audin Crost • Loïc Geneste  
ont participé à la rédaction de cette lettre citoyenne